SENAT-Suite.

Messages-Suite.

- 3. Communiquant des adresses à Sa Majesté, et priant le Sénat d'y concourir, 98, 225.
 - 4. Adoptant des adresses envoyées par le Sénat, 108, 237.
- 5. Demandant qu'il soit permis à un sénateur de rendre témoignage devant un comité de la Chambre, 158.

Messages du Sénat :

- 6. Communiquant des bills du Sénat, et demandant à cette Chambre d'y concourir, 53, 62, 103, etc., Voir Bills, 17.
- 7. Adoptant des bills des Communes (ou des amendements à ses propres bills) avec ou sans amendements, 62, 64, 69, 215, etc.—Des adresses 108, 236.
- 8. Nommant ses membres devant faire partie du comité conjoint des impressions, 29.—Du comité de la Bibliothèque, 13, 48, 167.
- 9. Désirant la nomination d'un comité conjoint chargé de s'enquérir des classes d'actes pour l'incorporation de compagnies privées qui tombent sous la juridiction du Parlement de la Puissance, 80.
- 10. Communiquant des adresses à Son Excellence, et demandant à cette Chambre d'y concourir, 108, 236.
 - 11. Permettant à un sénateur de comparaître devant un comité de la Chambre, 167.
 - 12. Communiquant les témoignages dans l'affaire de divorce de Whiteaves, 275.

SÉPULTURES: -- Voir Documents, 6.

SERMENT D'ALLÉGÉANCE :- Voir Commissions.

SERMENTS D'OFFICE :--Bill y relatif, 3.

Voir Commissions.

SERVICE CIVIL:

- 1. Bill y relatif, 142. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 316.
- 2. La Chambre décide de se former en comité touchant le service civil, 180. En comité, 316. Rapport de résolutions réglant les salaires des sous-chefs et des employés subordonnés des départements publics, 320. Bill, 321. Voir infra, 3.
- 3. Bill relatif au service civil, 320. Présenté, 321. En comité général, 341. Résolutions relatives aux salaires (supra, 2) renvoyées au comité; Bill passé, 349. Par le Sénat, 383. S. R., 430. (31 Viet., chap. 34.)
- 4. La Chambre décide de se former en comité au sujet des salaires attachés à certaines charges, 320. Recommandation de Son Excellence signifiée; La Chambre en comité, 349. Rapport de résolutions réglant les salaires des ministres de la couronne, des lieutenants-gouverneurs, des juges, et les pensions des juges, ainsi que les annuités des sauvages, 357. Première résolution (relative aux salaires des juges) amendée, 359. Motion pour amender la seconde, rejetée, 360. Résolutions adoptées; Bill présenté, 361. Voir infra, 5.